

FranceAgriMer

Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer

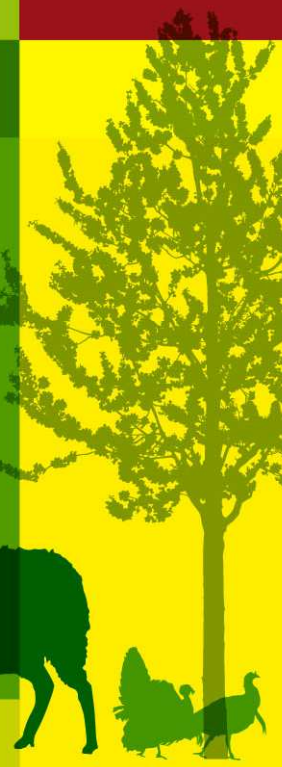


MINISTÈRE DE
L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Appui export

Conseil Spécialisé Filières Laitières

10/12/2013



Audit Union douanière (Russie, Biélorussie, Kazakhstan)

- Audit en juin 2013 / secteurs produits carnés & produits laitiers
- 22 établissements visités
- Rapport d'audit transmis le 22/08/2013 – tous les sites ont été suspendus (5 de façon transitoire avec mesures correctives)
- Toilettage des listes d'établissements agréés vers l'Union douanière (10/2013)
- Transmission des mesures correctives (10/2013)
- 4 sites laitiers / délistement confirmé après analyse des mesures correctives
- Site des services sanitaires russes :
[HTTP://FSVPS.RU/FSVPS/IMPORTEXP/FRANCE/INDEX.HTML?
LANGUAGE=EN](http://FSVPS.RU/FSVPS/IMPORTEXP/FRANCE/INDEX.HTML?LANGUAGE=EN)

Chine - lait infantile

2 nouveaux textes réglementaires en préparation

- Production en Chine (CFDA)

- 03/12/2013 - annonce sur l'interdiction de la production de lait infantile en poudre en Chine «Aucun établissement ou individuel n'est autorisé à mandater à un producteur de poudre de lait infantile, sous forme d'un contrat ou de convention de sous-traitance, de transformer ou produire pour lui la poudre de lait infantile » - *vérifier si cela s'applique aux laits importés*

- Importations en Chine (CNCA)

Expertiser les nouvelles exigences - Réaliser une analyse concertée des risques et des opportunités induits par ces nouveaux projets chinois



Audit Chine - lait infantile & charcuterie

19 établissements lait infantiles candidats à l'agrément + 10 sites de charcuterie

Audit du CNCA en janvier 2014 (date et format à confirmer)

Chine - liste agrément export

Une nouvelle réglementation chinoise relative aux produits laitiers d'importation entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2014.

A compter de cette date, seuls les produits laitiers fabriqués dans des établissements français agréés par les autorités chinoises pourront être exportés en République Populaire de Chine. Une liste des établissements candidats sera établie début 2014

→ chaque établissement concerné par l'exportation de produits laitiers en République Populaire de Chine doit se rapprocher au plus vite de sa DD(CS)PP pour faire enregistrer sa candidature à l'agrément pour l'exportation selon la **procédure spécifique décrite dans la note de service de la DGAL n° 2013-8174**

Arabie Saoudite - Enregistrement et contrôle des produits alimentaires importés

La Saudi Food & Drug Authority, en charge de l'enregistrement et du contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires importés par le Royaume d'Arabie saoudite, a annoncé mi-septembre que tout exportateur vers le marché saoudien se devra d'être enregistré auprès d'elle **avant le 1er janvier 2014**.


Le processus d'enregistrement s'effectue en ligne sur le site de la SFDA; il est entièrement gratuit jusqu'à cette date. A compter du 1er janvier 2014, les entreprises s'exposeront à voir leurs importations bloquées aux frontières saoudiennes et se verront demander une commission afin de compléter leur enregistrement.

Voir modalités sur le site internet de FranceAgriMer



The screenshot shows the FranceAgriMer website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'Etablissement', 'Actualité', 'Agenda', and 'Contact'. Below this is a horizontal menu with various product categories: 'Grandes cultures', 'Sucre', 'Lait', 'Ventes', 'Fruits et légumes', 'Vin et distillerie', 'Horticulture', 'Pêche et aquaculture', 'Plantes à parfum, aromatique et médicinales', and 'Autres filières'. The main content area displays a news article titled 'Arabie Saoudite Procédure d'enregistrement sur le site de la SFDA' dated 05/12/2013. The article text states: 'Informations relatives à la procédure d'inscription des établissements français exportateurs de produits alimentaires vers l'Arabie Saoudite. Cette procédure gratuite jusqu'au 31 décembre permettra aux Etablissements de procéder à l'enregistrement dès à présent.' Below the text, there is a link to 'Consulter les documents associés' and a download icon for a document titled 'Procédure d'inscription en ligne sur le site de la SFDA des établissements français exportateurs de produits alimentaires vers l'Arabie Saoudite 1,42 MB'.

Brésil – audit produits laitiers



Procédure d'agrément d'établissements français des filières viandes et produits laitiers pour exporter vers le Brésil → accueil d'une délégation en France en 2013-2014.

Discussions entre autorités sanitaires françaises et brésiliennes en cours sur les modalités de l'audit.

La marche à suivre pour l'enregistrement des candidatures est celle décrite dans la note de service de la DGAL n° 2013-8044. En résumé, les opérateurs doivent se rapprocher des services vétérinaires de leur département (DD(CS)PP) qui procéderont à l'enregistrement des établissements sur la base de données informatique du Ministère de l'Agriculture (SIGAL) à partir de laquelle nous constituerons la liste qui sera transmise aux autorités sanitaires brésiliennes.

A l'heure actuelle, aucun modèle de dossier d'agrément spécifique n'est défini. Un dossier d'agrément spécifique pourra être demandé ultérieurement.

Australie – Fromages au lait cru

Visite d'étude d'une délégation australienne sur les fromages au lait cru pilotée par la DG Trade, reçue à la DGAM, le 09 octobre 2013

Evaluation du risque conduite par l'agence sanitaire FSANZ sur le fromage au lait cru (suite de l'ouverture pour les fromages au lait cru dits de catégorie I en 2012)

→ Aboutir à une révision en 2014 de la réglementation AUS et des critères microbiologiques appliqués à ce type de fromage.

→ Ouverture d'une consultation publique en vue d'ouvrir le marché australien aux fromages au lait cru.

Réunion de travail (DGAL/FAM/professionnels FR) le 04/12 pour analyser les textes australiens et expertiser les points de blocage éventuels

- Analyse technique du CNIEL
- Points de vigilance : nouvelle classification ; modalités de l'analyse de risque ; conditions sur listeria restrictives qui pourrait bloquer certains produits.
- Coordination FR/UE pour répondre à la consultation AUS (fort intérêt NL)

Chine - feed / lactoremplaceurs

La France officiellement autorisée à exporter en Chine **4 types de produits**

- poudre de lactosérum pour l'alimentation animale (fabrication en Chine de l'aliment fini),
- petfood,
- tourteau de cacao,
- son de blé.

--> flux de marchandises historiques antérieurs à la nouvelle réglementation sur le feed (décret 118 de 2009) qui bénéficient d'une antériorité.

- Protéines de lait : Selon l'AQSIQ, il est possible d'introduire des protéines de lait dans le petfood exporté en Chine. Transmission fin février 2013 d'un argumentaire (fourni par la FACCO) pour ouvrir la négociation
- Sans réponse à ce jour



Merci de votre attention

